

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/01

L'an deux mille vingt-trois, et le 05 janvier, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 27 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Jean-Luc ALASSET, Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Danielle DALE, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Eric GALAUP, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Abdelrani MAHCER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Mickael PAGNAC, Patrick PALLEJA, Jean-Louis REMY, Nadine ROUGE, Michel TOUJAS, Jean-Pierre WASSER.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Thierry BONCOURRE, Aurélie CANTIE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Jean-Louis MAGGIOLO, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Serge MARQUIER, Guy MERCADIE, René PACHER, Francette ROS NONO, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Guy MERCADIE procuration à Jean-Louis REMY

Secrétaire de séance : Monsieur Serge KONDRYSZYN,

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES BC 251,303,306,307 – COMMUNE DE CALMONT

Vu les articles L 2141-1 à L 2141-2, L 3211-14 et L 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une partie des parcelles BC 251,303,306,307 n'est plus utilisée pour les besoins du service public de distribution d'eau,

Considérant que le syndicat est propriétaire des parcelles cadastrée section BC 251,250,303,306,307 d'une contenance de 1ha29a11ca située sur la commune de Calmont. Sur ces parcelles est édifié l'ancien site de production d'eau potable. Le site est désaffecté.



Considérant le projet de division suivant :

Section	Parcelle	Partie	Contenance	Destination
BC	250	a	37ca	SPEHA
BC	251	b	34a71ca	SEPHA
BC	251	c	28a83ca	Commune de Calmont
BC	251	d	2a41ca	SPEHA
BC	303	e	8a11ca	SPEHA
BC	303	f	3a10ca	Commune de Calmont
BC	303	g	1a78ca	SPEHA
BC	303	h	25ca	Commune de Calmont
BC	306	i	33a23ca	SPEHA
BC	306	j	5ca	Commune de Calmont
BC	306	k	30ca	Commune de Calmont
BC	307	l	20a02ca	SPEHA
BC	307	m	33ca	Commune de Calmont

Considérant que la vente d'une partie de ces parcelles au profit de la Mairie de CALMONT pour 27a86ca doit être précédée d'une décision de déclassement, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

En conséquence, Monsieur le Président propose de procéder au déclassement du domaine public d'une partie des parcelles BC 251,303,306,307 pour 27a86ca et à leur incorporation au domaine privé syndical.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide d'adopter cette proposition à l'unanimité.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président
Jean-Louis RÉMY

